

## Réseau de visiteurs et de l'observatoire citoyen du centre de rétention pour étrangers de Oissel

### Communiqué

Alors que dans son discours du 16 mars, le Président de la République Emmanuel Macron appelle à faire preuve « d'esprit solidaire et de sens des responsabilités » et à l'heure où le pays entre dans une période de confinement, le réseau de visiteurs et de l'observatoire citoyen du centre de rétention pour étrangers de Oissel s'alarme de voir que des personnes (hommes, et femmes) sont toujours privées de liberté dans le centre de rétention administrative (CRA) de Oissel.

Leur libération immédiate est une exigence absolue, tant juridique que sanitaire, comme l'a mentionné une récente décision (17/03/2020) de la cour d'appel de Rouen.

Sur le plan sanitaire, la nécessité de leur libération est impérieuse :

- aucune mesure satisfaisante ne semble avoir été mise en place, ni pour les protéger ni pour protéger les personnes qui gèrent ces lieux d'enfermement ou y interviennent quotidiennement contre les risques de contamination (repas pris en commun, chambre à six lits, serviettes de toilette changées uniquement toutes les semaines, pas de produits d'hygiène jetables, absence de gants et de masques pour les policiers, activité commune baby-foot utilisé par tous, rupture de gel hydroalcoolique au centre etc.) ;
- les personnes retenues ne sont pas toujours informées des risques liés à la contamination par le Covid-19 et des mesures mises en place par le gouvernement ;
- les prescriptions du ministère de la santé ne peuvent pas être respectées dans ces lieux de promiscuité, qu'il s'agisse de la « distanciation sociale » ou des gestes barrières ;
- enfin, l'insuffisance de l'action des pouvoirs publics et les risques qu'elle fait courir à leurs intervenants a contraint l'association France Terre d'Asile qui apporte son aide aux personnes retenues à s'en retirer, ce qui sera sans doute aussi prochainement le cas pour l'OFII.

Sur le plan juridique, l'éloignement de ces personnes est impossible, aujourd'hui et pour les semaines à venir et ce, pour deux raisons. D'abord parce que la plupart des liaisons aériennes avec les pays vers lesquels elles devaient être renvoyées ont été interrompues. Ensuite parce que leur éloignement du territoire serait contraire aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui visent à limiter les risques d'exportation ou d'importation de la maladie.

Depuis la semaine dernière, la situation sanitaire gravement dégradée de ce lieu d'enfermement perdure en contradiction avec les durcissements des mesures prises pour protéger la population à l'extérieur.

Prenant en compte la mise en danger des personnes retenues comme des personnels des centres, le juge de la cour d'appel de Rouen a commencé à assumer ses responsabilités en décidant de remettre en liberté des personnes dont l'administration entendait prolonger l'enfermement.

Il serait inconcevable que le gouvernement ne prenne pas au plus vite l'initiative d'une libération générale et inconditionnelle de toutes les personnes étrangères privées de liberté et ainsi particulièrement exposées au risque sanitaire.

Alors que 15 personnes sont encore retenues au CRA de Oissel ce jeudi 19 mars matin, nous appelons à leur libération immédiate, et plus généralement à la libération de l'ensemble des personnes retenues dans les locaux et centres de rétention administrative, personnes auxquelles, nous le rappelons, il est seulement reproché de ne pas justifier de la régularité de leur séjour en France.

A Rouen, le 19 mars 2020